



JOURN@L FOOT

N°543 DU 1^{er} DECEMBRE 2022

OPERATION «TOUTES FOOT»

Cette opération, propulsée par la FFF - Fédération Française de Football, est un appel à projets à destination des clubs mettant en place des actions favorisant l'intégration des jeunes filles et des femmes dans leur projet, avec un enjeu de mixité dans l'encadrement et dans l'animation du club.

A l'issue de la saison, la FFF valorisera les lauréats régionaux et départementaux. Tous les clubs engagés dans ce dispositif recevront un bon d'achat Nike et les meilleurs d'entre eux seront récompensés lors de la Cérémonie des Trophées qui réunira au CNF à Clairefontaine les lauréats Toutes Foot et Sensationnelles en juin 2023.



Plus d'infos :

<https://hautesavoie-paysdegex.fff.fr/.../lancement-du.../>

WEEK-END A CLAIREFONTAINE

Comme précisé lors de notre AG, la FFF - Fédération Française de Football organise un week-end à Clairefontaine le 21 et 22 janvier prochain.

Notre District peut proposer 6 dirigeant(e)s ayant une licence dirigeant de moins de 5 ans, si l'un(e) de vos dirigeant(e)s (2 personnes max par club) souhaite participer, merci de nous envoyer un mail :

>> mpeter@hautesavoie-paysdegex.fff.fr

SOMMAIRE

SECRETARIAT GENERAL P1

DISCIPLINE P4

REGLEMENTS P7

FEMININES P9

FUTSAL P11

COUPES P11

TECHNIQUE P12

Présents : D Allard - B Bard - JM Baulmont - P Bernard - P Boisson - M Caruso - B Cheneval - P Chevrier - E Dupré - P Gallay - G Laverrière - L Lutz - G Moscato - D Mouchet - A Parent - C Perrissin - M Poirrier - L Quetstroy - A Rosset - JD Roux - C Sanavio - F Sussey

Excusés : A Badin - C Grange - D Marel - J Petit

Assistent : M Peter – F Pirat .

- **Point sur les licences :**

- 27 273 licences enregistrées à ce jour
- La diminution régulière du nombre de licenciés seniors se poursuit alors que toutes les autres catégories sont en progression.
- 1482 équipes engagées dont la moitié en U7, U9, U11, ce qui donne une idée du volume de feuilles de matchs et de plateaux à traiter chaque semaine par le District.
- 240 arbitres enregistrés à ce jour, en l'attente des prochaines formations initiales.

- **Informations**

- Remplacement du système de visio-conférence du district, suite au dépôt de bilan de de Star-Leaf par une nouvelle société : coût prévisionnel environ – 4532 €
- Etablissement du calendrier prévisionnel des réunions et manifestations pour le 1^{er} semestre 2023
- Réunion Label au FC Annecy le 23/11/22 : M Poirrier représentera le comité de direction.
- AS Sillingy a fait une demande d'inscription d'une équipe en D5 après que plusieurs rencontres aient été disputées – refus de la commission compétition car cette décision créerait une situation d'inégalité entre les équipes qui jouent l'accession en catégorie supérieure.

- **Compte rendu du bureau du 16/11/22** :– D Allard commente les différents points évoqués.

- **Déplacement à l'AG Ligue le 26/11/22**

- Organisation du transport des délégués du district à partir du siège du District et d'Annecy.

- **AG District du 25/11/22 au Villatorium de Ville la Grand**

- Réception clubs et distribution Memento –
- Buffet + boissons :
- Présentation du compte de résultats au 30/06/22 par M Caruso – validée par le comité
- Présentation du projet de déroulement, des supports vidéo, et des différentes interventions

- **Commissions**

- **FUTSAL**

- Jeunes : bon déroulement des plateaux et organisation validée pour la participation à « FUTSAL de Noël »
- Séniors : problème pour la désignation d'arbitres le dimanche. Faut-il envisager l'obligation de proposer un arbitre par club engagé ???

- Formation : accord de l'Association sportive du Genevois pour l'organisation de la formation – Délégués de club – en leurs locaux. Attente réponse pour ESCO et ETGG

- **Arbitrage**

- 2 modules de formation effectués pour 27 arbitres
- Réunions référents réalisées à ce jour : - Marignier – Vétraz - Chavanod
- Demande de prêt du minibus pour réunion des arbitres féminines à la Ligue – accordé – Responsable A Badin
- Demande de Mr Frederic Morand de retour dans notre district– attente du dossier du district de l' Hérault avant de statuer.

- **Compétitions – Futsal L'Odyssée**

- Les équipes U 13 ont joué dans cette première phase en championnat libre sous dérogation provisoire.
- Par décision du Comité directeur, à compter de la saison 2023/2024, ces équipes U13 et plus

largement, l'ensemble des équipes de foot animation, ne pourront jouer dans les compétitions de championnat libre qu'avec des licences de joueurs libres, conformément aux règlements fédéraux en vigueur.

- Par ailleurs le club devra auparavant fournir une attestation de la Mairie autorisant l'utilisation d'une installation sportive pour les rencontres à domicile. Le club n'est plus autorisé à effectuer ses rencontres exclusivement en déplacement chez les autres clubs.
- Terrains/FAFA
 - Proposition d'un nouveau membre pour renforcer la commission « terrains et installations sportives » suite à la nomination d'Alain Rosset à la commission régionale de la LAURA. La candidature de Mr Pascal Horvath est validée par le comité
 - Invitation pour l'inauguration du synthétique de Passy le 30/11/22 – D Allard/M Caruso/D Mouchet/A Rosset, représenteront le District.
 - FAFA – Suite à l'absence du retour des documents régularisés dans les délais par la ville d'Annecy, et malgré de nombreux rappels, le dossier d'attribution de 24000€ de subvention relative à la réfection du terrain synthétique d'Annecy le Vieux, va être annulé par la LFA.
- Coupes : En raison de la programmation de travaux de réfections du stade d'Annecy le Vieux en juin prochain, les finales des coupes de District se dérouleront à Divonne –
- Handicap/Educateurs – rappel du tournoi en fauteuil des Savoie du 7/12/22 au gymnase du stade de Seynod.
- LABEL –Face à la montée des incivilités, Laurent Quetstroy recommande de ne pas banaliser les incidents, afin d'éviter la récurrence toujours plus grave, ou un drame.
Il souhaiterait qu'une information plus large soit faite sur les sanctions les plus graves infligées par les commissions de discipline et d'appel dans une démarche pédagogique et préventive.
Denis Allard se rapprochera des services juridiques de la FFF afin d'étudier cette possibilité.
- Discipline : Tout membre du comité de direction témoin d'un incident survenu sur une installation sportive doit obligatoirement faire un rapport en qualité de témoin, à la commission compétente

Le Président D ALLARD remercie les membres pour leur participation et clôt la séance.

CLUBS NON A JOUR AVEC LE RELEVÉ N°1 PAYABLE AU 31/10

FUTSAL LEMAN – FUTSAL LAC ANNECY - INTERNATIONAL ACADEMY – MASQUES - RAQUETTE FC

TOURNOIS

Le formulaire d'homologation des tournois que vous deviez compléter en amont n'est plus à utiliser.

Si vous souhaitez organiser un tournoi, merci d'en informer le District par mail en indiquant la date de votre tournoi et les catégories concernées. A noter que la responsabilité incombe entièrement à votre club.

Le District est favorable à l'organisation de tournois **sous réserve** :

- du respect des mesures sanitaires imposées (se référer aux mesures en vigueur),
- de la priorité des compétitions officielles,
- de l'impossibilité de reporter une rencontre à cause de l'organisation d'un tournoi (même si manque de terrain, de joueurs ou de bénévoles),
- du respect des temps de jeu et de repos

TOURNOIS INTERNATIONAUX :

- Les clubs organisant ces tournois doivent en faire la demande directement auprès de la Ligue Auvergne- Rhône-Alpes de Football, en téléchargeant le « Formulaire de déclaration d'un tournoi amical international » sur le site de la Ligue (Rubriques : A télécharger – Formulaires divers – Organisation Tournois).
- Les clubs désirant participer à un tournoi international à l'étranger, doivent demander une autorisation de participation à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes.
- Les demandes de tournois amicaux internationaux doivent impérativement parvenir à la F.F.F. 3 mois avant leur date de déroulement, afin que la FIFA puisse préalablement donner son accord.

Les autorisations sont accordées sous réserve de ne pas perturber le championnat ou toutes autres compétitions officielles (Plateau). Prière de se référer aux articles 126, 176, 177 des Règlements Généraux.

CORRESPONDANCE

LAURAFoot :

CLUBS :

ES Cernex : Souhait participation WE clairefontaine
 AS Thonon : Souhait participation WE clairefontaine
 FRS Champanges : Demande de dérogation

CORRESPONDANCE TRANSMISE AUX COMMISSIONS SUIVANTES :

Commission d'Appel :

AS Sillingy – Zylka

Commission de Discipline :

AS Genevois – JS Reignier – CA Bonneville – Marignier SP – Foron FC – ES Lanfonnet – CA Bonneville – AS Thonon - Harit – Rosenbaum – Comte – Collomb Patton

Commission des Jeunes :

ES Fillinges – ES Thyez – FC Cluses – GPT Douvaine Léman – Pays de Gex – US Argonay – Annecy FC – AS Sillingy – FC Cluses – USAV – FC Cranves Sales – CS2A – Pays de Gex – CO Chavanod – Léman Presqu'île – Marignier SP – ESCO – AS Thonon – AS Marin – AS Epagny MT – FC Vallée Verte

Commission Sportive :

FC St Cergues – FC Anthy – FC Frangy – ES Amancy – ES Thyez – F. Sud 74 -

Commission des Coupes :

Foron FC – AG Bons – FC Léman – FC Ballaison

Commission des Règlements :

Commission Féminines :

ESCO – ASP Villaz – F. Sud 74

Commission de l'Arbitrage :

Jux – Sublet – L'Herondelle – Mermillod - Barbarroux – Ben Said - Rkibi

Commission du Statut de l'Arbitrage :

Jux – Sublet – Barbarroux – Ben Said

Commission du Statut des Educateurs :

AS Thonon

Commission des Délégués :

– GJ Arenthon Scientrier PJ

COMMISSION DE DISCIPLINE

Président de séance : Bernard CHENEVAL.

Secrétaire de séance : Grégoire MOSCATO.

Membres présents : Pierre BERNARD, Philippe CHEVRIER, Isabelle BLANCHET, Denis MOUCHET.

Réunion du lundi 28-11-2022

Publié le jeudi 01-12-2022

FOOT 543 DU 1 DECEMBRE 2022

Toute personne sanctionnée (joueur, éducateur ou dirigeant) est tenu de nous faire parvenir un rapport détaillé dans les 48 heures.

Toutes absences non officiellement justifiées lors d'une audition ou d'une confrontation (certificat médical, de scolarité, de l'employeur) ne seront pas prises en compte et seront sanctionnées par une amende d'un montant de 100€.

Délégation acceptée.

Attendu le paragraphe 3 du barème disciplinaire annexé aux règlements généraux de la F.F.F. indiquant que :

Les sanctions de référence prévues aux articles 4 à 9 du présent barème s'appliquent lorsque les infractions qu'elles répriment sont commises par le biais de tout support de communication, y compris les réseaux sociaux.

Si l'infraction revêt un caractère public, le quel peut être retenu si les faits dont il est question ont été accessibles à un large public (voir non limité), inconnu (non identifié) et/ou imprévisible (sans lien étroit entre les personnes le constituant), cela constitue une circonstance aggravante.

Vous avez la possibilité de consulter l'intégralité du dossier disciplinaire au siège du District à Ville La Grand en prenant rendez-vous.

DEMANDE DE RAPPORT

CS LA BALME DE SILLINGY

Match n° 24800766 du 20/11/2022 – Séniors D2 – poule A

CS LA BALME DE SILLINGY – ES CERNEX

Demande de rapport à TOURNIER Julien, éducateur (CS LA BALME), pour les propos tenus et sur son comportement à l'encontre de l'arbitre pendant et après la rencontre, et ce pour le samedi 03/12/2022 dernier délai.

REMIS A L'INSTRUCTION

Match n° 25352834 – U17 D3 Poule A du 05/11/2022

CRAN OLYMPIQUE – GJ CHALLO/SEMI/SEYSS

CONVOCATIONS AUDITIONS

Dossier N° 13-539/53061-1

Match n° 24869803 – U13 D4 du 08/10/2022

AS MARIN – CS AMPHION PUBLIER 3

ATTENTION CHANGEMENT DE DATE

Sont convoqués le lundi 16 janvier 2022 à 19 heures 30.

L'arbitre :

KLING Dorian (Marin)

Emmanuel DUPRE, responsable U13

MARIN :

Le président ou son représentant
TURPIN Pascal, éducateur

AMPHION PUBLIER 3 :

Le Président ou son représentant
SCHUT Damien, éducateur

Dossier N° 15-539/001.07112022

Sont convoqués le lundi 05 décembre 2022 à 18 heures 15.

ES VALLEIRY

Le président ou son représentant
ZIED Nefzi

CS AYZE :

Le président ou son représentant
BADIN Amandine

Dossier N° 16-538/52260-2

Match n° 24823109 – U17 D2 – Poule D du 08/10/2022

CSA POISY – FC THONES

ATTENTION CHANGEMENT DE DATE ET HORAIRE

Sont convoqués le lundi 16 janvier 2023 à 18 heures 30.

L'arbitre :

AMIAR Redouane

CSA POISY :

Le président ou son représentant
VERNIER Corinne, déléguée
THIRARD Clément, arbitre assistant
LEBRETON Baptiste, éducateur
THENET Hugo, joueur n° 9

FC THONES :

Le Président ou son représentant
DEHEM Bertrand, arbitre assistant
UCAK Serkan, éducateur
GONCALVES Jules, joueur n° 10

Dossier N° 18-539

Match U11 D3 – Poule D du 15/10/2022

US ARGONAY – FOOT SUD 74

Sont convoqués le lundi 05 décembre 2022 à 20 heures 15.

US ARGONAY :

Le président ou son représentant
DUPENLOUP Laurie, éducatrice
DUPENLOUP Gérard

FOOT SUD 74 :

Le Président ou son représentant
Monsieur X, éducateur U11

Dossier N° 22-539/51390-1

Match n° 24801500 – Séniors D3 – Poule C du 01/11/2022

FAVERGES PORTUGAIS – FC FRANGY

ATTENTION CHANGEMENT DE DATE ET HORAIRE

Sont convoqués le lundi 05 décembre 2022 à 19 heures 15.

L'arbitre :

GARDET John

FAVERGES PORTUGAIS :

Le président ou son représentant
DA SILVA FERREIRA Manuel, délégué
BARBE Dorian, arbitre assistant
VENTURA David, capitaine
AQUILINA Valentin, éducateur
DESCHANS Florian, dirigeant
GARDIER Enzo, joueur n° 9
L'HOPITAL BURDIN Thomas, joueur n° 12

FC FRANGY:

Le Président ou son représentant
PREVOT Dimitri, arbitre assistant
LAFONTAINE Julien, capitaine
CROS Raphaël, éducateur
DUPARC Julien, joueur n° 2
KENOUFI Jonathan, joueur n° 9
BETRSEY Adrien, joueur n° 12

Dossier N° 20-539/51760-1

Match n° 24802200 – Séniors D4 – Poule E du 29/10/2022

US SEMNOZ VIEUGY 3 – ES SEYNOD 3

Sont convoqués le mardi 13 décembre 2022 à 18 heures 15.

L'arbitre :

LEANDRO Trevi

US SEMNOZ VIEUGY :

Le président ou son représentant
PIOLAT Sébastien, délégué
BOSREDON Thomas, éducateur
VILAIN Yoann, joueur n° 8

ES SEYNOD :

Le Président ou son représentant
VIDAL Charles, éducateur
BERRAHMA Brahim, joueur n° 8
OUANES Karim, capitaine

Dossier N° 24-541-131222

Sont convoqués le mardi 13 décembre 2022 à 19 heures 15.

CS AYZE :

BADIN Amandine
RASSIAT Wendy

FC FORON :

CHENTOUFI Rachid
MARTINS Shanna

Dossier N° 19-541/51430.1**Match n° 24801540 – Séniors D3 – Poule C du 30/10/22****FAVERGES PORTUGAIS - FC CRUSEILLES 2**

Sont convoqués le mardi 13 décembre 2022 à 20 heures.

L'arbitre :

ASSAH Saïd

FC CRUSEILLES :

Le président ou son représentant
DEGORNET Quentin, arbitre assistant
MEINDER Frédéric, éducateur
EUZEN Yann, dirigeant
HOGOT David, délégué

FAVERGES PORTUGAIS :

Le Président ou son représentant
DESCHANS Florian, délégué
GOK Faruk, arbitre assistant
HAMADY Salif, éducateur
PELISSIER Pierre, joueur n° 1

COMMISSION DES REGLEMENTS

Présidents : Pierre BERNARD et Philippe CHEVRIER

Réunion du 28/11/2022

Publiée le 01/12/2022

DECISIONS**RECTIFICATIF SUITE A DECISION DE LA LAuRAFoot****MATCH n°25352639****DOSSIER N° 540/24 : LAC BLEU 2 – ESCO 1 – U17 D2 Poule B du 05/11/2022****En la forme :**

La réserve d'avant match formulée par le club de LAC BLEU portant sur les joueurs EVAN BRUSSEEL et FLAVIO CROCI au motif que seraient inscrit sur la feuille de match plus joueurs mutés hors période est irrecevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

Considérant qu'il manque sur la réserve le nombre de joueurs mutés hors période incriminés.

Considérant que de ce fait cette réserve ne correspond à aucune prescrite par les RG FFF.

Mais attendu que cette réserve d'avant match confirmé par mail du 7 novembre 2022 se transforme de ce fait en ré-

clamation d'après match.

Considérant que le joueur BRUSSEEL Evan est titulaire d'une licence frappée du cachet « mutation hors période »

Considérant que le joueur CROCI Flavio était titulaire d'une licence frappée du cachet « mutation hors période »

Mais Attendu que par décision en date du 14 novembre 2022, la Commission Régionale du Contrôle des Mutations a décidé que :

Considérant la demande de dispense du cachet mutation pour inactivité partielle du club quitté ;

Considérant que le club quitté a bien fait l'objet d'une inactivité partielle en date du 24 juillet 2022 ;

Considérant que les demandes de licence ont donc bien été faites après l'inactivité ;

Considérant que l'article 117/b des Règlements Généraux de la FFF dispose que : « est dispensé de l'apposition du cachet mutation la licence du joueur ou de la joueuse signant dans un nouveau club parce que son précédent club est dans l'impossibilité, pour quelque raison que ce soit (notamment pour cause de dissolution, non-activité totale ou partielle dans les compétitions de sa catégorie d'âge ou d'absence de section féminine dans le cas d'une joueuse ne pouvant plus jouer en mixité ou souhaitant jouer exclusivement en compétition féminine) de lui proposer une pratique de compétition de sa catégorie d'âge, à condition de n'avoir pas introduit une demande de licence « changement de club », dans les conditions de l'article 90 des présents règlements, avant la date de l'officialisation de cette impossibilité (date de dissolution ou de mise en non-activité du club quitté notamment) ».

Considérant les faits précités ;

La Commission entérine la demande de modification sans cachet mutation en vertu de l'article 117/b

Considérant que le joueur CROCI Flavio a demandé sa licence en date du 22 août 2022.

Considérant que la Ligue lui a délivrée une licence frappée du cachet « mutation hors période » alors que dès le 24 juillet 2022, le club quitté a fait l'objet d'une inactivité partielle.

Attendu de ce fait que la Ligue aurait dû délivrer au joueur CROCI Flavio une licence exempte du cachet « mutation hors période ».

Attendu de ce fait que seul le joueur BRUSSEEL Evan fait l'objet d'une licence frappée du cachet « mutation hors période »

Attendu que cela est conforme aux prescriptions de l'article 160 des RG FFF.

Décision :

La Commission des Règlements confirme le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

Ces décisions sont susceptibles d'appel dans les conditions de compétence, de forme et de délai précisées aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux, 4 et 10 de l'annexe 2 des mêmes règlements repris par l'article 12-5-1 des Règlements Sportifs du District par courrier électronique, obligatoirement avec l'en tête du club, dans le délai de 7 jours pour les matchs de championnat et de deux en ce qui concerne les matchs de coupe de District ou les litiges survenus lors des deux dernières journées de la compétition ou portant sur le classement en fin de saison, à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée).

Présidente : Claude GRANGE

PRATIQUE

PLATEAU FEMININ

Dans le cadre de l'organisation de la pratique exclusivement féminine pour la saison 2022/2023, vous trouverez le « **PROJET D'ORGANISATION DES PLATEAUX FEMININ** » sur le site internet du district onglets « Document » - « Fiche et Formulaire » - « DOCS Féminine »

SAMEDI 10 DECEMBRE 2022

Un plateau féminin «INDOOR» est proposé pour les équipes féminines existante ou qui se créent pour l'occasion.

Catégorie A (autorisées à jouer : U8F – U9F – U10F) pratique 5 contre 5

Equipes inscrites : Annecy le vieux – Ballaison – Cheran – Annecy et Marignier

Catégorie B (sous-catégorie U11F-U12F-U13F) pratique 5 contre 5

Equipes inscrites : Annecy le vieux – Ballaison – Cheran – ESCO et Marignier

CHALLENGE FEMININ FUTSAL

Le **dimanche 22 janvier 2023** au gymnase de Marnaz, un challenge futsal seniors féminine (*type tournoi*) sera proposé aux équipes féminines de niveau départemental.

Le **samedi 11 février 2023** (le lieu reste à préciser), un challenge futsal U13F (*type tournoi*) sera proposé aux équipes féminines.

TECHNIQUE

PARCOURS DE PERFORMANCE FFF

Dans le cadre de l'organisation du parcours de performance fédérale féminin pour la saison 2022/2023, vous trouverez le « **PLAN D' ACTIONS** » sur le site internet du district onglets « Document » - « Fiche et Formulaire » - « DOCS Féminine »

RASSEMBLEMENT U12F-U13F-U14F

Les listes des joueuses retenues pour le centre de perfectionnement du **mercredi 21 décembre 2022**. Le lieu du gymnase reste à préciser.

Le rendez-vous sur place est fixé à 13h30 et la fin à 15h30 pour les joueuses suivantes :

BADET Léa
BERSIER Emma
BOCHATON OREN Lina
BONAVENTURE Jelena
BOUCHET Marie
BROSSARD Ines
BUHLER Julia (GB)
CHAPUIS Annabelle
CHARRIERE Léane
DESSAUX Maïlys
DUMAS Lindsay
FORNER Juline

FRANCO Clea
 CHAMOT Garance
 HAMOUNI Naomi
 LEBATTO Achille
 PANTALACCI Anjali
 PAOLI Elise (GB)
 POUSSIBET Louise
 RABBIO SI Paola
 RIBEIRO Mya
 RICHARD Eva
 ROMAN Océane (GB)
 ROUBIAN Louise
 ROUSSET Anna
 SAHRAOUI Lamia
 SEGHI ER Lina
 SILVA Léane

Le rendez-vous sur place est fixé à 15h30 et la fin à 17h30 pour les joueuses suivantes

BERGOUIGNOUX Mayane
 BOUCHETARD Luna
 BUCAILLE Justine (GB)
 CHENAL Audrey
 CHERRARED Manon (GB)
 CHEVALIER Maëlle
 CHEVILLARD Leane (GB)
 CORTEQUISSE Célia
 DECLOQUEMENT Mélanie
 DUGARRY Mia
 PECHE Emma
 FARAMAZ MAGNANI Romane
 FILIAS Lilou
 FOUILLET Mallorie
 GABORIEAU Léna
 GOMES FERNANDES Lia
 GOZTAS Asmin
 HADJ ARAB Mayssa
 JOSSERAND Louise
 JULLIEN Clara
 KARLESKIND Anna
 LEFORT Tifène
 MAHMOUDI Neila
 MEDIMEGH Tesnim
 NDOW Sukaï
 PERRON Tessa
 PORRET Soline
 RAVION Victoria (GB)
 REZAIGUI Melinda
 VACHER Pauline
 ZANOTTA Ayana

DOCUMENTS UTILES

Pour tout savoir sur le football féminin, les formes de pratiques, les actions techniques et d'animation veuillez-vous rendre sur le site internet du district onglet « Documents » rubrique « Fiche et Formulaire » sous rubrique « Docs Féminine ».

COMMISSION FUTSAL

CHAMPIONNAT FUTSAL SENIORS SAVOIE - HAUTE SAVOIE PAYS DE GEX

Sont inscrits en Championnat bi départemental au .04.10.2022

FUTSAL BOURGET UNITED 2
ASS FUTSAL ROCHETTE O 1 ET 2
U S CHARTREUSE GUIERS 1
FUTSAL LAC ANNECY 2
U S THONON LES BAINS
CBF 74 2
F C VERMILLON

Les calendriers rectifiés sont en ligne **sur le site du District de la Savoie uniquement.**

RAPPEL: Toutes les correspondances doivent être adressées sur la boîte mail **du District de Savoie.**

Les changements de dates de rencontres sont autorisés en utilisant exclusivement Footclub (5 jours avant la date de la rencontre avec l'accord également sur Footclub de l'adversaire) sauf cas de force majeure.

L'utilisation de la FMI est obligatoire, si problème, envoi d'un rapport circonstancié le jour même. Vous avez la possibilité de joindre les référents FMI du district pour conseils.

Lors de la réunion de pré-saison, la totalité des clubs était pour une gestion réglementée de notre championnat : Ne tombons pas dans de nouvelles dérives.

Au FC VERMILLON, l'utilisation de la FMI n'est pas une option, c'est obligatoire.

Merci de faire le nécessaire très rapidement, cette question a été évoquée lors d'une réunion visio. Vous pouvez vous rapprocher des services de votre District si vous rencontrez des difficultés.

Divers:

Fc Vermillon contre CBF 74, merci de redonner une date pour jouer cette rencontre. La date proposée, le 27 Novembre est déjà prise pour une rencontre du Fc Vermillon.

COUPE BI-DEPARTEMENTALE FUTSAL SENIORS MASCULINS

Rappel: Les équipes inscrites en championnat Futsal sont d'office inscrites en coupe bi-départementale.

Tirage intégral pour tous les tours de compétition.

La finale aura lieu le dimanche 26 février 2023 dans le gymnase d'un club Savoyard.

Les dates de la compétition sont les suivantes:

1^{er} tour, semaine 2, entre le 2 et 8 JANVIER 2023

2^{ème} tour, semaine 4, entre le 23 et 29 JANVIER 2023

3^{ème} tour, semaine 6, entre le 06 et 12 FEVRIER 2023

Finale le 26 FEVRIER 2023 vers 11H00

Sont inscrits pour l'heure:

US CHARTREUSE GUIERS 1
A F ROCHETTE O 1

COMMISSION DES COUPES

Présidents : P. Bernard – M. Caruso

COUPES DU DISTRICT – CREDIT MUTUEL

Ces deux prochaines fins de semaine sont réservées (entre autres) à des tours de Coupes du District -catégories Séniors M, U17 et U15.

Petit rappel du règlement : «Aucun report de match de Coupe, sauf cas exceptionnel, ne sera autorisé».

Il est bon de rappeler, aussi, que ces rencontres sont placées sous les deux signes du Respect et du Fair Play.

Bon match à tous.

COMMISSION TECHNIQUE

DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES – Foot des Enfants

Calendriers

U11

Secteur Annecy : D1 lire **Chavanod 2** et non Chavanod 1.

Secteur Chablais : les plateaux de Brevon ont lieu à Reyvroz

Secteur St Julien – Genevois : Genevois lieux des plateaux

U11 1 Saint Julien

U11 2 Viry

U11 3 Saint Julien

U11 4 Viry

U11 Féminine Viry et Saint Julien

Coordonnées éducateurs(trices)

Pays de Gex Foot

Responsable EdF : Yann Peyrat - 0659323127 - yann.peyrat@paysdegexfc.com

Responsable U7 : Loic Ali - 0618635008 - loic.ali@paysdegexfc.com

Responsable U9: Yann Peyrat - 0659323127 - yann.peyrat@paysdegexfc.com

Responsable U11 : Steve Laureti - 0671204718 - steve.laureti@paysdegexfc.com

Feuilles de plateaux manquantes

17.09.22

U9 : Amphion 1 – Viuz 1 - Pays de Gex 5 – Sauverny 1 – Chavanod 4 - Annecy le Vieux 5 – Thonon AS 2

U11 : Amphion - Chamonix - Chavanod – Genevois (x2) - Ht Rhône – Sauverny - Sillingy

24.09.22

U7 : Pays de Gex - Sauverny

U9 : CS2A 2 – Mont Blanc 1 – Bonneville 1

U11 : Amphion - Cernex – Chamonix - Cran – Etrembières - GFA – Thonon AS

01.10.22

U7 : Amphion - Cernex - Bonneville

U9 : Seynod 1 - Sauverny 1 - Arenthon 1

08.10.2022

U9 : Pringy 1 – Seynod 3 – Etrembières 1 – Viuz - Ville la Grand 4 – Amphion 1

16.10.2022

U9 : Vougy 1 – AS Thonon 1

12.11.2022

U7

Ville la Grand – Viuz – AS Thonon – U. Salève Foot (Le Châble)

U9

USAAG 17 – USAAG 18 – Sciez 2 -Ayze 3 – Union Salève Foot 6 - Pays de Gex 10

19.11.2022

U9

Semnoz 1 – Seynod 1 – Foron 1 – AAG 1 – AAG 14 – Viuz 1 – Bonneville 3 – TEGG 1 – Gavot 1 – Morzine 2 -Vuache 3 –
Sauverny 1